

Appel urgent pour trouver des solutions autres que les restrictions visant les appareils électroniques

28 mars 2017 (Montréal) – L'Association du transport aérien international (IATA) demande aux gouvernements de trouver d'urgence des solutions de rechange aux mesures annoncées récemment par les États-Unis et le Royaume-Uni visant à restreindre le transport en cabine d'appareils électroniques sur certains vols au départ du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Plaidoyer pour des mesures de rechange

« Les mesures actuelles ne constituent pas une solution acceptable à long terme aux menaces qu'elles tentent d'atténuer. Même à court terme, il est difficile de concevoir leur efficacité. Et les distorsions commerciales qu'elles créent sont graves. Nous demandons aux gouvernements de collaborer avec l'industrie pour trouver un moyen d'assurer la sécurité des vols sans priver les passagers de leurs appareils électroniques personnels », a déclaré Alexandre de Juniac, directeur général et chef de la direction de l'IATA.

M. de Juniac a fait cette demande dans le cadre d'un discours prononcé devant le Conseil des relations internationales de Montréal, soulignant la nécessité de maintenir la confiance du public envers la sécurité de l'aviation mondiale, qui assure de façon sûre et sécuritaire 100 000 vols par jour en moyenne.

« Avec les mesures actuellement en vigueur, nos passagers et nos compagnies aériennes membres se posent des questions pertinentes. Comment se fait-il que les États-Unis et le Royaume-Uni n'aient pas une liste commune d'aéroports ? Pourquoi un ordinateur portable est-il sans danger sur certains vols, et non sur d'autres, y compris lorsqu'il s'agit de vols en partance d'un même aéroport ? Et n'existe-t-il pas des moyens de vérifier adéquatement les équipements électroniques ? La situation actuelle est inacceptable et cela ne préservera pas la confiance essentielle de l'industrie et des voyageurs. Nous devons trouver une meilleure solution. Et les gouvernements doivent agir rapidement », affirme M. de Juniac.

L'IATA réclame plus de coordination et de partage d'information

L'IATA a aussi manifesté sa frustration concernant le processus dramatiquement déficient utilisé par les gouvernements pour instaurer les mesures de sécurité. « L'industrie s'est rapidement employée à mettre en œuvre les nouvelles exigences. Cela représentait un défi puisqu'il n'y avait eu aucune consultation préalable et très peu de coordination de la part des gouvernements », explique M. de Juniac.

L'IATA demande depuis longtemps un meilleur partage de l'information et plus de coordination sur les mesures de sécurité entre les gouvernements et l'industrie.

« Si les gouvernements sont les principaux responsables de la sûreté, nous partageons cette volonté primordiale d'assurer la sécurité de nos passagers, de nos équipages et de nos appareils. Pour y arriver, le renseignement est fondamental. Et il faut partager l'information parmi les gouvernements et l'industrie. C'est le seul moyen d'arrêter les terroristes avant même qu'ils ne puissent s'approcher d'un aéroport ou d'un aéronef », soutient M. de Juniac.

De plus, la coopération entre l'industrie et les gouvernements entraîne de meilleurs résultats. « Les compagnies aériennes ne demandent pas d'accéder aux secrets d'État. Mais si les transporteurs aériens

comprennent les résultats espérés par les gouvernements, ils pourront mettre à profit leur expérience opérationnelle pour atteindre ces résultats de façon efficace et efficiente », selon M. de Juniac.

Coopération internationale

Les problèmes qui menacent la sûreté de l'aviation ont été soulignés dans la Résolution 2309 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a donné à l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) le mandat de mettre au point le Plan pour la sûreté de l'aviation dans le monde (GASep). « La nécessité d'un tel plan est mise en évidence par les larges écarts entre les différentes mesures récemment mises en place par les gouvernements. Les États doivent soutenir entièrement l'OACI dans ses efforts pour mettre au point rapidement le GASep. Et avant même que cela soit réalisé, il est possible d'améliorer véritablement la coopération internationale en matière de sûreté. En mai, les États membres de l'OACI examineront des modifications à l'Annexe 17 de la Convention de Chicago, qui exigeraient le partage d'information. L'expérience des dernières années en matière de sûreté devrait inciter les États à soutenir cette démarche », a déclaré M. de Juniac.